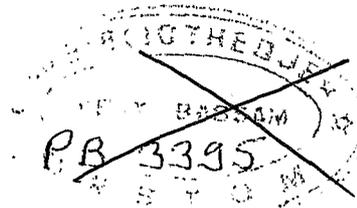


ORSTOM  
Centre de Petit Bassam

GIDIS-CI  
Groupement Interdisciplinaire  
en Sciences Sociales  
Côte-d'Ivoire



ENVIRONNEMENT ET DYNAMIQUE DE PEUPLEMENT  
DANS LA REGION DE SASSANDRA

*BILAN METHODOLOGIQUE*

Guéhi Jonas IBO  
Chercheur associé  
UR 3E  
Octobre 1993

Fonds Documentaire ORSTOM  
Cote: Bx20502 Ex: unique

Fonds Documentaire ORSTOM



010020502

## AVANT PROPOS

### HISTORIQUE DE LA RECHERCHE

Membre associé de l'UR 3E (Dynamique des peuplements humains) du Département MAA de l'ORSTOM, nous avons conduit des études sur le thème général de l'ENVIRONNEMENT dans une perspective historique. Relatives aux sociétés Abron-Kulango et Niaboua\* établies respectivement en zone de contact forêt-savane et en milieu forestier, ces premières études, eu égard aux échelles de temps et d'espaces retenues, n'ont permis que la formulation de quelques hypothèses sur la question centrale des processus historiques d'anthropisation du milieu physique existentiel par des sociétés rurales réelles.

En accédant à l'offre de l'équipe ivoirienne de l'UR 3E conduite par M. Patrice VIMARD, Directeur de recherche à l'ORSTOM, qui a mis en place depuis 1988 un laboratoire de population à Sassandra, nous nous sommes fixés trois objectifs majeurs.

Premièrement, réunir des informations d'ordre historique susceptibles d'apporter l'éclairage nécessaire aux autres disciplines dans l'approche des problèmes globaux (démographiques, économiques, écologiques) que traverse la région de Sassandra en ce dernier quart du XXe siècle. Deuxièmement, tester à une échelle spatio-temporelle réduite, mais représentative, les principales hypothèses élaborées dans le cadre de nos premières expériences en matière de recherches en milieu rural. Troisièmement, s'enquérir davantage des méthodes scientifiques de travail de groupe afin de relever le défi de la pluridisciplinarité en matière de recherches en sciences sociales.

### MODE DE FINANCEMENT

L'étude, qui est encore en cours d'exécution, bénéficie du financement de la coopération française dans le cadre d'un contrat d'association avec des chercheurs de l'ORSTOM. Qu'il me soit donc permis d'exprimer mes remerciements les plus sincères au responsable de mon UR d'attache, M. André QUESNEL, au directeur par intérim du Centre ORSTOM de Petit Bassam, M. Bernard CONTAMIN, l'instigateur de la nouvelle dynamique en matière de Partenariat scientifique entre français et ivoiriens ; aux membres-fondateurs de l'équipe ivoirienne de l'UR 3E, M. Patrice VIMARD et Mlle Agnès GUILLAUME et à mon partenaire

---

\* Eléments des groupes ethno-culturels Akan et Voltaïques, les Abron et les Kulango cohabitent dans cette région du Nord-Est ivoirien depuis 1690, date de la fondation du royaume abron (Gyaman) par le Gyamanhene, Tan daté. Les Niaboua, quant à eux, font partie du groupe Krou et peuplent pour l'essentiel, l'interfluvé Sassandra et Lobo dans le Centre-Ouest du pays.

de terrain, "l'homme de Baléko-Niégré", M. Eric LEONARD, pour leur constante disponibilité à mon égard.

## INTRODUCTION

Le Département de Sassandra, l'une des quatre circonscriptions administratives du Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire, comprend les sous-préfectures de Sassandra et de Guéyo, et couvre une superficie de 5.119 km<sup>2</sup> dont 4.450 km<sup>2</sup> pour la première dite sous-préfecture centrale et 669 km<sup>2</sup> seulement pour la seconde. Seule la sous-préfecture de Sassandra, sous observation depuis 1988 par une équipe de démographes de l'ORSTOM et de l'ENSEA, a servi de cadre aux recherches dont nous présentons les premiers résultats dans ce présent rapport.

### PROBLEMATIQUE GENERALE

Effleurée, à l'instar de tout le littoral ivoirien, par les explorateurs européens notamment les portugais au XIV<sup>e</sup> siècle, la frange côtière de la région de Sassandra peuplée alors essentiellement de néyau repartis en trois tribus,\*\* n'a été soumise à une véritable exploitation économique qu'à l'installation du dispositif colonial français en 1893. L'environnement maritime a favorisé le développement de deux activités essentielles à savoir la pêche d'abord et, ensuite, la navigation liée, quant à elle, à une exploitation méthodique des produits tropicaux dont regorgeait alors l'hinterland. "Forêt impressionnante par ses étages supérieurs des grands arbres dépassant quarante mètres, par la prédominance des phanérophytes ligneux, la forte densité spécifique et le coefficient de diversité qui atteint 23 à 36 en forêt éburnéenne contre 5,7 en forêt tempérée de l'Aragone"<sup>1</sup>.

Les secteurs d'activité déployés pour produire ces matières premières, destinées pour l'essentiel au marché métropolitain, furent l'exploitation forestière et l'économie de plantation favorisées, elles-mêmes, par l'environnement forestier qui caractérisait l'arrière pays peuplé certes, dans des proportions insignifiantes par les Bakwé, les Godié et les Kodia. Toutes ces différentes activités anthropiques nouvelles, en induisant une dynamique particulière de peuplement, ont contribué, de manière irréversible, au façonnement de la configuration ethnique de la région de Sassandra où les allogènes représentent de nos jours 75 % de la population globale<sup>2</sup>.

Suivant les termes du rapport d'activité établi par la direction départementale de l'agriculture et des ressources animales de Sassandra, près de 85 % de cette population étrangère se sont installés dans la région d'étude seulement après 1965<sup>3</sup>. De 46.564 habitants en 1975, Le Département de Sassandra comptait 108.090 habitants au recensement national de

\*\* Ces tribus se présentent sur le littoral de la manière suivante : de l'Ouest à l'Est, les Kébé, les Gbokla et les Trepont.

<sup>1</sup> Maksymilian Skotnicki, la subdivision de Soubré : notes d'un séjour en Côte-d'Ivoire, Africana Bulletin n°2, Varsovie, 1965, p. 41.

<sup>2</sup> Agnès GUILLAUME, Patrice VIMARD, Santé de la mère et de l'enfant et dynamique familiale à Sassandra. Etudes et recherches, n° 20, juillet 1990, ENSEA, p. 4.

<sup>3</sup> Direction départementale de l'agriculture et des ressources animales, Sassandra, rapport annuel. Gestion 1991.

1988, soit un taux d'accroissement annuel de près de 7 % ce qui représente pratiquement le double de la moyenne nationale qui se situe, selon la même source, autour de 3,70 %<sup>4</sup>. Cette explosion démographique est liée, d'une part, aux actions volontaristes de l'Etat national ivoirien, en matière de création de nouveaux pôles de développement agro-industriel et de réseaux viables de communication, et d'autre part, aux immenses richesses forestières demeurées quasiment inexploitées jusqu'à l'aube de la révolution cacaoyère du début des années 1970 en Côte-d'Ivoire. Et pourtant certains analystes avaient tenté d'expliquer le sous-peuplement du Sud-Ouest ivoirien,<sup>\*\*\*</sup> en général et de la région de Sassandra en particulier par des facteurs d'ordre environnemental. Le contexte épistémologique nécessite donc de nouveaux apports afin de mieux cerner les principaux facteurs caractérisant la société de Sassandra dans son interaction dialectique avec les déterminants environnementaux. Dans cette optique, les objectifs poursuivis sont de quatre ordres :

- saisir les processus d'anthropisation du milieu naturel. Il s'agit de mettre en perspective historique les activités telles que la création des voies de communication, l'exploitation forestière, l'agriculture de plantation villageoise et les complexes agro-industriels. Le peuplement, qui se présente comme l'un des corollaires immédiats de ces différents processus de transformation de la nature, est appréhendé à travers l'historique des implantations humaines (villages et campements) et les biographies de certaines grandes figures de l'immigration étrangère, élément fondamental de la nouvelle dynamique du peuplement contemporain de la région de Sassandra.

- Analyser la situation écologique de la région. En effet, il est nécessaire d'identifier et de quantifier les problèmes écologiques résultant de l'exploitation des ressources végétales et animales. Des variations sensibles au niveau de la pluviosité s'observent dans la zone d'étude où les précipitations annuelles ne dépassent guère 1600 mm depuis les années 1980.

- Déterminer l'impact de la situation écologique actuelle sur les relations qu'entretiennent les différentes communautés en présence. Il est particulièrement nécessaire d'appréhender l'évolution des litiges résultant des transactions foncières entre autochtones et allochtones, des conflits de générations au sein de la société autochtone conduisant à des segmentations de lignages. Il est aussi intéressant de saisir l'évolution du conflit qui oppose l'Etat ivoirien aux agriculteurs d'origines diverses installés en forêts classées. Dans la seule forêt classée de Niégré on a recensé 1621 agriculteurs "clandestins" en 1990. Après la création en 1986 d'une Commission ad'hoc de règlement de litiges domaniaux ruraux par les autorités sous-préfectorales de Sassandra, une commission locale paysan-forêt y a été installée en juin 1992. Tout ceci participe de la gravité de la question foncière résultant de l'amenuisement drastique des ressources forestières.

- <sup>4</sup> Recensement Général de la population et de l'Habitat. Année 1988. Exploitations et comparaisons 1965/75/88. Direction et contrôle des Grands Travaux (DCGTX), juin 1991 p. 69.

<sup>\*\*\*</sup> La densité de peuplement était alors de 1,6 h/km<sup>2</sup>.

- Identifier les perceptions et les connaissances environnementales des populations locales dans la perspective d'une "récupération" de certains éléments positifs susceptibles de féconder la réflexion en matière d'environnement au niveau national.

### Méthodes d'investigation

Dans le cadre de cette recherche, trois sources d'informations ont été privilégiées à savoir les documents écrits, les témoignages et les traditions orales.

#### A/ Documents écrits

Les documents explorés se scindent en trois catégories : les Archives, les rapports d'activité des différents services techniques et les travaux de recherche. Ce travail de documentation a été réalisé dans les villes d'Abidjan, de San-Pédro, de Sassandra et sur le complexe agroindustriel de la Palmindustrie de Bolo situé à 63 km de Sassandra.

##### 1) Les archives

Dans la première série, nous classons les rapports établis par les différents commandants du cercle du Bas-Sassandra ayant eu pour chef-lieu la ville de Sassandra. En effet, de 1893 à 1964, quarante quatre commandants se sont succédé à la tête du cercle du Bas-Sassandra. Il convient toutefois de noter que les archives de la ville de Sassandra n'existent plus et que les archives nationales de Côte-d'Ivoire disposent de très peu de sources de ce genre concernant le Bas-Sassandra. Une documentation exhaustive ne pourrait être accomplie qu'à Paris et à Aix-en-Provence.

Les journaux officiels (J.O.) de la Côte-d'Ivoire constituent la deuxième source de cette série. Une exploitation exhaustive (travail méticuleux nécessitant l'utilisation de forces complémentaires de travail) permettrait de saisir la genèse et l'évolution de la propriété foncière dans la région de Sassandra.

Les monographies rédigées aussi bien par des administrateurs coloniaux que par des intellectuels africains de l'époque comme cet instituteur, Directeur de l'école régionale de Sassandra répondant au nom de N'DIAYE Abdoulaye, forment la troisième série des documents d'archives. Deux monographies de ce genre sont disponibles aux archives nationales de Côte-d'Ivoire.

Les registres sanitaires du secteur de santé rurale relatifs aux grandes endémies tropicales, les registres paroissiaux de la mission catholique de Sassandra fondée en 1940 par le Père Bordes et les registres du service maritime de la Mairie de Sassandra forment le quatrième groupe de la série des archives. Notons toutefois que, compte tenu de la rareté des registres de navigation de la période coloniale nous avons procédé à un dépouillement systématique des cartes de travail (500) de Krooman afin de cerner l'impact de cette activité sur l'évolution

sociale et démographique de la région de Sassandra. les recherches se poursuivent dans ce domaine et contribuerons à mieux connaître l'interaction entre le phénomène Krooman et la dynamique de peuplement.

## 2) Les rapports des services techniques

### 2.1. Au niveau local

. Rapports d'activités de la Direction départementale de l'Agriculture et des Ressources animales de Sassandra dans lesquels sont synthétisées les statistiques annuelles de production des services comme la SATMACI, la CIDV, la COOPAGRUM, la PALMINDUSTRIE de Bolo et de la SODEFOR. \*\*\*\*

Il est à préciser qu'une collecte de données de "première main" a été effectuée dans les différents services ci-dessus énumérés.

. Les procès verbaux des réunions de la commission sous-préfectorale de règlement des litiges domaniaux ruraux (1986-1992) et les Minutes des Affaires Civiles traitées par le Tribunal de 1ère instance de Sassandra (1970-1992) ont été explorés afin de mieux cerner l'imbroglio socio-écologique qui prévaut dans la zone d'Etude.

. Les statistiques des principales scieries de la ville de San-Pédro ont été compilées afin de saisir la part de la production forestière de la sous-préfecture de Sassandra. Tout ceci s'est avéré nécessaire du fait de la sobriété des statistiques forestières disponibles au niveau de la section des Eaux et Forêts de Sassandra et de la fermeture des deux scieries de ladite localité.

. Les rapports techniques de la Direction Départementale des Transports, de l'équipement et du Tourisme relatifs au réseau routier ont été exploités.

### 2.2. Au niveau national

Le travail de documentation a consisté à exhumer les archives concernant les services de statistiques forestières qui se présentent de la manière suivante : sous-direction de la conservation du domaine forestier et du reboisement située au 8e étage de la tour D à la Cité Administrative (Abidjan-Plateau) ; sous-direction de la production forestière (Tour C, 8e étage) ; sous direction des statistiques forestières (8e étage, Immeuble de la Caisse de Stabilisation). Il est à noter le manque de communication entre les deux dernières sous-directions dont les services sont pourtant très complémentaires. Pour plus d'efficacité il y a un besoin réel de fusion de ces deux services en mettant l'accent sur l'informatisation des données disponibles.

---

\*\*\*\* SATMACI, Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte-d'Ivoire.  
CIDV, Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Vivrier. COPAGRUM, Coopérative des Producteurs d'Agumes. PALMINDUSTRIE de Bolo, Complexe Agro-industriel de Production d'huile de palme.  
SODEFOR, Société de Développement des Plantations Forestières.

### 3) Les travaux de recherches

Des études ont été réalisées par des chercheurs de disciplines diverses. Parmi ces travaux on peut citer ceux faits par Goukou Yapé (Thèse d'Histoire, 1977) ; jamain (E.), : Léna (Ph.) ; Lesourd (M.) ; Neveu (C.) 1976 ; Pillet-Schwartz (Anne-Marie) ; Schwartz A.) ; Vimard (P.) et Guillaume (A.).

### B/ Les témoignages

Dans cette rubrique nous regroupons les résultats des entretiens avec les chefs des services techniques appropriés rappelés ci-dessus, des interviews que nous ont accordées les grands planteurs, essentiellement d'agrumes et Monsieur le sous-préfet de Sassandra sur les questions ayant trait aux relations autochtones-allochtones.

Compte tenu de l'inexistence de statistiques officielles concernant le braconnage, nous avons mené des enquêtes auprès des tenancières de maquis (restaurants africains) spécialisés dans la commercialisation de mets africains ayant pour base la viande de gibier appelé communément "viande de brousse". Les termes du dernier rapport de gestion de la Direction départementale de l'agriculture et des ressources animales qui stipulent que "la commercialisation des produits de la chasse est destinée à 90 % au ravitaillement des maquis qui foisonnent"<sup>5</sup>. nous confortent dans cette démarche méthodologique.

Deux gardes forestiers en mission (barrage "Eaux et Forêts" du carrefour d'Inahiri) ont été interrogés sur les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction.

Trois charbonniers (en fait il s'agit plutôt de revendeurs du charbon de bois) et deux menuisiers exerçant à Sassandra malgré la fermeture des deux scieries<sup>\*\*\*\*\*</sup> depuis dix ans ont été interrogés sur leurs activités.

### C/ Les traditions orales

La collecte des traditions orales a été précédée d'un échantillonnage réalisé à partir de trois critères.

#### 1) Critère d'ordre géographique

La frange côtière de la région de Sassandra où se développent essentiellement des activités de commerce, de navigation et de pêche avait été exclu de l'échantillon de départ eu égard aux principaux objectifs de l'étude présentés plus haut. L'option avait alors été prise pour des localités situées à plus de 15 km de la côte mais à moins de 80 km de la ville de Sassandra. Mais, les enquêtes historiques faites chez les peuples forestiers de l'intérieur et faisant ressortir

<sup>5</sup> Direction départementale de l'agriculture et des ressources animales. Rapport annuel d'activités. Gestion 1992. p. 52.

<sup>\*\*\*\*\*</sup> En 1958, la ville de Sassandra abritait déjà les deux scieries.

le rôle important joué par les Nényau dans l'histoire de ces "forestiers", nous ont convaincu sur la nécessité d'inclure des villages de la côte dans l'échantillon. Cela est d'autant plus juste qu'une histoire du peuplement n'est complète que si elle prend en compte les relations avec les peuples voisins et même lointains.

## 2. Critère d'ordre ethnique

Après "Ajustement" de l'échantillon initial, on peut dire que toutes les aires de peuplement autochtone (Bakwé, Godié, Kodja, Nényau) servent désormais de support physique à l'étude.

## 3. Critère d'ordre économique

Les zones sélectionnées (en milieu forestier) ont connu et connaissent encore le développement de l'agriculture de plantation villageoise, de l'agroindustrie et de l'exploitation forestière, secteurs d'activité qui, en dynamisant le processus de peuplement, exerce une influence négative sur l'évolution des écosystèmes naturels. Quant aux localités retenues dans la frange côtière de la région de Sassandra, elles ont pour référent économique les activités de navigation, le fameux phénomène Kooman qui ont dû avoir un impact certain sur les processus sociaux, démographiques et économiques.

Tableau 1 : LOCALITES D'ENQUETES

DESIGNATION GROUPES ETHNIQUES	VILLAGES AUTOCHTONES	CAMPMENTS ALLOGENES	OBSERVATIONS
Bakwé	Lobakuya	Lobakuya II Sialoukro	Les fondateurs des campements allogènes ont été installés par les habitants des villages autochtones
	Polibrousse	Côte baoulé (krakro) Polichantier Tanokouadiokro	
	Sahoua	Burdoncle KouassiMichelkro	
Godié	Kokolopozo	Yao Appélakro Léyan (carrefour PK 31)	Ce village autochtone est installé au coeur de la forêt classée de la Niégré.
	Béyo	CFS (Béyo III) Béyo II	
	Baléko-Niégré		
	Niapidou	Diakouakoukro Ouattaradougou	
	Sago		
		Safa-Manois Tchématché N'guessankro	
Kodia	Médoh Gaouroubéré		Bien qu'implantés en territoire Godié, ces trois campements qui ont été fondés avec l'autorisation de l'administration coloniale ne reconnaissent la tutelle d'aucun village autochtone. leurs habitants font partie de ceux qu'Alfred Schwartz a qualifié d'allochtones-autochtones.
Néyau	Bassa Misséhi Niéga		

Les enquêtes conduites dans les campements allogènes auprès des fondateurs et/ou de leurs contemporains avaient pour but de recueillir des informations sur ce que nous appellerons le peuplement nouveau de la région. Aussi avons-nous choisi, pour chaque village autochtone, deux ou trois campements selon l'ampleur de la colonisation agricole étrangère du terroir villageois.

### LES QUESTIONNAIRES

Les enquêtes ont été conduites par nous même avec le concours d'un enquêteur-interprète. Plusieurs questionnaires indicatifs très ouverts ont été élaborés à cet effet.

Les questionnaires destinés aux villages autochtones se présentent dans l'ordre suivant.

1) Le questionnaire "*Peuplement ancien*" vise à saisir le processus de mise en place de la population autochtone, de la formation et de la scission des principaux lignages et enfin, celui de la structuration sociale de l'espace villageois dans le cadre des activités agricoles et cynégétiques.

2) Le questionnaire "*Environnement physique ancien*" essaie de mesurer les connaissances environnementales des populations locales autochtones (composition et évolutions des différents écosystèmes naturels, variation des phénomènes physiques, fluctuations saisonnières influençant les calendriers agricoles traditionnels etc.)

3) Le questionnaire "*perception des changements écologiques*" a pour objectif de rendre compte de la situation écologique qui caractérise la région de Sassandra depuis 1975 à partir des représentations des populations locales. Ceci permettrait de pouvoir prendre en considération les opinions des acteurs *du dedans*.

4) Le questionnaire "*Réception politiques forestières*" met l'accent sur les évolutions des méthodes modernes de protection de la nature mises en oeuvre depuis la période coloniale et leur perception par les populations locales. Des propositions concrètes faites par les populations rurales dans ce domaine attestent de la compréhension et, plus encore, de la rationalité des *savoir-faire* paysans dont il faudrait absolument tenir compte dans l'approche nationale en matière d'environnement.

5) Le questionnaire "*peuplement nouveau*" se réfère à l'historique du processus d'implantation des campements allogènes sur le terroir villageois ; l'accent est aussi porté sur l'évolution des relations entre autochtones et allogènes, mesurée elle-même à travers un relevé des litiges fonciers.

6) Le questionnaire "*organisation sociale traditionnelle*" s'intéresse particulièrement au mariage et à son impact éventuel sur la fécondité.

7) Le questionnaire "*esclavage, traite négrière et phénomène Krooman*" est destiné à rassembler des informations susceptibles de broser un tableau de l'histoire démographique de la région.

Au niveau des campements allogènes, le questionnaire essaie de retracer l'itinéraire biographique du fondateur, l'évolution du campement, de cerner la composition ethnique et les vagues d'arrivée des habitants. A travers ce questionnaire on a tenté de saisir la nature des relations que les habitants du campement entretiennent avec les autochtones depuis leur installation. Ce questionnaire recense aussi les départs et leurs causes de certains allogènes.

Pour conclure ces pages méthodologiques, notons que des enquêtes parallèles sont menées sur la vie de certaines grandes figures "africaines" de l'histoire contemporaine de la région de Sassandra. L'histoire de vie de Yao Appéla Daniel (1904-1974) dit Djiglé, un baoulé originaire de Kouamékro (sous-préfecture de Bouaké) qui, installé en pays Godié dans les années trente, a contribué à l'implantation de ses "frères" baoulé ici comme ailleurs, notamment en pays Bakwé, se doit être écrite. Car Yao Djiglé fut, selon ses contemporains tant européens qu'africains, l'exemple même de la réussite aussi bien sur le plan matériel que spirituel.

Etant donné que les travaux de recherche se poursuivent encore, il est prématuré de vouloir formuler des résultats définitifs dans le cadre de ce rapport qui se veut, avant tout, un "bilan" méthodologique. Néanmoins on peut "risquer" quelques hypothèses qui seront vérifiées dans la phase finale de ce projet pluridisciplinaire.

## QUELQUES RESULTATS PROVISOIRES

### 1. Essai de périodisation de l'histoire du peuplement de la région de Sassandra

Les données archéologiques publiées par l'institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA) d'Abidjan confirment la présence de l'homo sapiens sapiens dans la forêt ivoirienne, notamment dans celle du Sud-Ouest du pays. S'il est difficile de supposer que cet homme là est l'ancêtre direct des populations autochtones actuelles de cette région, on peut, par contre, émettre l'hypothèse de leur origine forestière. En effet, les récits d'origine et de migration des villages autochtones de la région de Sassandra situent leurs foyers originels dans la grande forêt septentrionale du pays bété pour les bakwé et les kodia et, dans la zone sylvestre australe du Bas Cavally en ce qui concerne les Nényau et les Godié. Nous essaierons d'illustrer ces propos par trois récits produits par les informateurs des villages de Lobakuya, de Bassa et de Béyo.

Récit 1. Nous, habitants du village de Lobakuya, sommes originaires du village de Tagbayo situé dans la circonscription administrative actuelle de Soubré.

En effet, le grand chasseur, Hié Badi, parti de Tagbayo à la chasse, s'est égaré dans la forêt. Après de longues journées de marche et de souffrances, il a atteint l'eau qui se soulevait et qui était sucré. A la recherche du chemin de retour Hié Badi rencontra la panthère (gi) qui lui demanda : d'où viens-tu, toi qui marches sur deux pieds ? Le chasseur répondit qu'il cherchait le chemin de son village appelé Tagbayo. L'animal accepta de l'aider mais à condition que Hié Badi renonce à son fusil et qu'il promette de ne plus jamais manger de la chair de la panthère. Hié Badi, sans hésitation accepta l'offre de l'animal et retrouva le chemin du retour. Arrivé au village, le chasseur raconta l'histoire à ses frères et les invita à venir avec lui pour s'établir au bord de l'eau qui bouge.

Récit 2. Fuyant les guerres fratricides, le peuple néyau venu du Bas-Cavally, s'est d'abord regroupé sur une plate-forme appelée Blapodjè. C'est à partir de ce lieu situé non loin du village actuel de Bassa que s'est effectué l'essaimage des tribus néyau.

Récit 3. Nous sommes venus de Gbokoé, village situé dans la région de Tabou. A l'origine nous étions des Krou. De Gbokoé nous sommes arrivés au bord de la mer où nous avons fondé un village appelé Dagbégo. De là nous avons progressé vers l'intérieur sur la rive de la Bolo d'où nous sommes allés fonder le village de Dabouyo. Après le tracé de l'axe colonial Sassandra-Gagnoa en 1922, nous avons fondé, le village de Gbéyiri que les colons ont appelé Béyo.

Ces extraits de récits de migration qui militent en faveur de la thèse d'une origine forestière autorise une remise en cause de la thèse de Philippe Léna selon laquelle "la forêt ne peut être considérée comme le milieu originel des peuples qui l'habitent ; elle est à la fois une zone refuge et un foyer d'immigration pour les populations situées plus au nord (savane et contact forêt-savane)" <sup>6</sup>. Evidemment un travail d'équipe composée d'anthropologues, d'archéologues, d'ethnologues, d'historiens et de paléontologues s'impose pour véritablement cerner la nature de ces "grandes invasions" des peuples.

Ces migrations historiques ont abouti à un essaimage, certes très clairsemé, des populations autochtones qui non seulement contrôlaient les immenses massifs forestiers par la création de territoires de chasse, mais entretenaient aussi des relations notamment matrimoniales imposées par le régime d'exogamie en vigueur chez eux. L'exogamie, semble-t-il, rigoureusement appliquée dans un contexte d'isolement géographique, de suspicion interethnique et de surcroît, de prépondérance matrimoniale des aînés du groupe, peut être la cause d'un faible taux de fécondité. Nos enquêtes en cours sur l'impact de l'organisation sociale

---

<sup>6</sup> Léna (Ph.) ; Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1979, p. 88.

traditionnelle des peuples autochtones de Sassandra sur les régimes démographiques identifiés nous permettront de mieux articuler cette hypothèse.

Cette première phase qui commence par la mise en place du peuplement autochtone (Bakwé, Godié, Kodia, Néyau) et s'achève avec l'arrivée des premiers européens notamment les portugais <sup>7</sup> pourrait être qualifiée de phase endogène parce qu'elle s'est déroulée sans influence extérieure majeure. C'est ce que Téry Gauze a appelé l'ère des Magwé <sup>8</sup>.

Cette phase se caractérise par une faible emprise de l'homme sur le milieu forestier et par la prépondérance de la cueillette et de la chasse, cette dernière activité étant "avant tout une façon d'être vis-à-vis de l'espace, une manière d'affirmer sa présence dans la forêt; de contrôler son environnement à défaut de le maîtriser <sup>9</sup>. Le contrôle de l'environnement était matérialisé par des territoires tribaux bien définis mais faiblement anthropisés au plan économique. En effet, contrairement à ce qu'on a pu relever chez les niaboua du centre-ouest de la Côte-d'Ivoire, les traditions orales des autochtones de la région de Sassandra accordent peu d'importance aux zones permanentes d'occupation agricole de l'espace. Aussi pourrait-on dire que seule la formation des territoires tribaux constituait le maillon essentiel de la chaîne des interrelations milieu-société dans la région de Sassandra au moment de sa rentrée en contact avec le monde occidental en 1471. Ces contacts sont de nos jours attestés par les toponymes tels que Sassandra, San-Pédro, Fresco etc...

Le 15<sup>e</sup> siècle marque donc le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de la région d'étude.

Dès lors, l'histoire économique et l'histoire du peuplement devinrent indissociables avec en toile de fond la traite négrière transatlantique, les activités de navigation (le phénomène krooman) et le commerce atlantique (implantation des factoreries). Il est particulièrement difficile, à cause du manque de documentation écrite et de traditions orales de mesurer l'impact réel de la traite négrière transatlantique sur les phénomènes socio-démographiques de la région de Sassandra. En effet, seuls les informateurs du village Néyau de Misséhi ont fait allusion au trafic d'esclaves qui a eu lieu entre leurs aïeux et les *tozi* venant de l'occident. "A l'époque, selon ce que nous avons appris de nos ancêtres, les habitants de Misséhi achetaient des esclaves qu'ils livraient aux voiliers (les *tozi*) qui arrivaient de l'étranger et ils recevaient en échange du sel, du savon du pétrole, des matchettes et de l'eau-de-vie. les Néyau se ravitaillaient en esclaves en pays bété et guéré plus au nord". Historiquement, la traite négrière a été rendue possible par l'existence, d'un esclavage, fût-il domestique, dans les sociétés africaines anciennes. Par conséquent, on peut supposer qu'avant d'aller si loin pour acquérir les esclaves, les Néyau ont dû d'abord épuiser leurs propres "réserves" et les ressources humaines de leurs voisins

<sup>7</sup> Pillet-Schwartz (A.M.), Chronique de région en mal de décolonisation. La basse-vallée du Sassandra (Côte-d'Ivoire), tropiques lieux et liens, Editions de l'ORSTOM Paris, 1989.

<sup>8</sup> Téry Gauze (A.L.), Contribution à l'histoire du peuplement de la Côte-d'Ivoire, annales de l'université d'Abidjan, série F. Tome 1, fascicule 1. 1968.

<sup>9</sup> Schwartz (Al.) Le dynamisme pionnier dans le Sud-Ouest ivoirien. Ses effets sur le milieu forestier, Abidjan, ORSTOM-UNESCO, 1977, p. 34.

immédiats que sont les Bakwé et les Kodia. Dans tous les cas, nous pensons qu'il s'agit là d'une piste à explorer dans la perspective d'une histoire démographique de la région.

Les activités économiques qui se développèrent au cours de cette deuxième période n'ont pas pu entraîner un façonnement sensible de l'Environnement. Cette période qu'on pourrait aussi qualifier de *grande ouverture* prend fin avec l'installation de l'administration coloniale française en 1893 et par la création du poste de Sassandra.

Les environnements forestier et maritime ont déterminé l'orientation de l'exploitation coloniale de la région de Sassandra. L'extraction du caoutchouc naturel et la pêche artisanale ont été à l'origine d'une nouvelle dynamique de peuplement. En effet, une colonie de ressortissants de la colonie britannique de la Gold Coast s'est implantée dans la région au début du siècle. Il s'agissait des Ashanti, les fameux *poyofoué* (les hommes de caoutchouc en agni), des *fanti* et des *ewé* notamment pour la pratique de la pêche. Selon les données de l'Agence générale des colonies, en 1921 il y avait près de 2.500 ressortissants (les indigènes de l'époque) anglais en Côte d'Ivoire <sup>10</sup>. Dans la région de Sassandra, des noyaux de peuplement de descendants ghanéens ont été repérés dans le pays Godié notamment sur le terroir du village de Béyo situé à environ 60 km de la ville de Sassandra.

L'environnement maritime a aussi et surtout favorisé le développement des activités portuaires avec pour corollaire l'extension du phénomène *krooman*. Un wharf de 170 m de long, destiné à conjurer les effets de la barre, a été mis en place en 1914 <sup>11</sup>. En 1910, 102 bateaux opéraient à Sassandra <sup>12</sup>. Tout le personnel navigant d'origine africaine, quelle que soit son appartenance ethnique s'appellera désormais *Krooman*. L'autre corollaire des activités portuaires a été l'implantation dès le début du siècle d'un certain nombre de maisons de commerce. Les compagnies françaises ayant ouvert leurs portes à Sassandra de 1900 à 1914 étaient les suivantes : *Omnium colonial français* ; société *Devez et Chaumet* ; Société *Duteil de la Rochère* ; Société commerciale de l'Ouest Africain (SCOA) ; Société *Maurel et Prom* ; Compagnie française de l'Afrique Occidentale (CFAO) <sup>13</sup>. Toutes ces maisons employaient un personnel d'origine diverse. Ainsi 22 européens étaient recensés à Sassandra en 1911. Une partie des agents de ces maisons de commerce, notamment les africains se sont reconvertis en planteurs de banane, de café-cacao et ensuite de citron. Ce fut d'ailleurs le cas de Yao Appéla Daniel qui au départ était chauffeur à la CFCI. Yao Appéla a été décoré dans l'ordre du mérite agricole le 15 janvier 1956 par le Gouverneur Pierre Mesmer lors de la foire agricole de Sassandra. L'histoire de vie de cet héros de la colonisation agricole de la région de Sassandra que nous nous proposons de retracer permettrait de mieux comprendre le fonctionnement des

<sup>10</sup> Archives nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), carton 3, Agence Générale des colonies. Ministère des colonies. recensement de la population des colonies françaises. 1921. p. 29

<sup>11</sup> Pillet-Schwartz (A.M.), op.cit. p 569

<sup>12</sup> Schwartz (Al.), du Sassandra au Cavally. Une anthropologie du sous-peuplement. L'opération San-pédro et le développement du Sud-Ouest ivoirien. (Thèse d'Etat) tome I, p 314.

<sup>13</sup>

domaines agricoles africains et surtout, de mettre en lumière les causes de la décadence quasi inéluctable de ces *latifundium*.

L'environnement forestier quant à lui a favorisé le développement de l'économie de plantation et l'exploitation forestière. Soulignons toutefois que même si entre 1896 et 1900 quelques 600 tonnes d'acajou étaient exportées par le port de Sassandra et que à partir de 1908 plusieurs milliers de cabosses de cacao étaient distribuées aux autochtones par l'administration coloniale, les jalons de ces deux activités qui caractériseront toute la période coloniale de l'histoire de la région d'étude, ne seront véritablement posés qu'à partir des années vingt. Ces deux activités ont joué un rôle moteur dans la destruction du système écologique local et dans la mise en place des populations allogènes. Si à l'époque précoloniale le sévis des populations, pour des raisons évidentes, se faisait essentiellement le long des voies d'eau et qu'au moment de la conquête coloniale les villages autochtones furent, manu militari, alignés le long des axes routiers pour les besoins de l'oeuvre de colonisation, le peuplement allogène s'est ordonné suivant les pistes forestières. Les toponymes actuels de la région d'étude à savoir Baléko-sciérie, carrefour CFS, chantier, polichantier, safamanois etc... montrent clairement le rôle de l'exploitation forestière dans la nouvelle dynamique du peuplement de la région de Sassandra.

L'histoire de l'exploitation forestière dans la zone d'étude s'ordonne en quatre périodes dont les repères se présentent de la manière suivante : fin XIXe années vingt XXe siècle ; années vingt-1954 ; 1954-1970 ; 1970 à nos jours. La première période qui est celle des "*coupeurs de bois d'acajou*" s'achève vers 1927 quand les éléments africains se verront évincés de la filière bois par des exploitants européens qui, dans le cas de Sassandra, opéreront à titre individuel (Coulon et Dutein, Mouragues, Schwander etc..) jusqu'à la publication de l'inventaire des ressources de la région du Sud-Ouest par "la mission sassandra-cavally", organisée en 1954 à l'initiative du gouvernement général de la colonie. A partir de cette date débute le boom forestier dans la région de Sassandra à l'instar des autres zones forestières du pays. C'est l'époque des forestiers sédentaires avec en aval deux scieries modernes, à savoir la scierie Deneuve et Vilarosa et la scierie SOCOGIFR (société de construction GIRAUDEL Frères) fondée par des acheteurs de bois qui opéraient déjà dans le bâtiment. Cette troisième période se caractérise par une exploitation anarchique des ressources forestières de la région. Selon certaines sources, les exportations de bois du seul port de Sassandra sont passées de 38729 tonnes en 1958 à 364.193 tonnes en 1969,

La dernière période de l'histoire forestière de Sassandra se caractérise par la raréfaction des essences "nobles" et le nomadisme des exploitants forestiers.

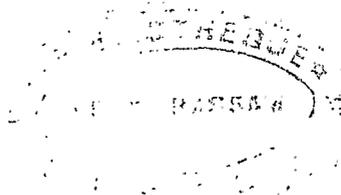
A l'instar de l'exploitation forestière, l'économie de plantation villageoise fondée sur le café et le cacao, la culture extensive de banane (se développe à partir des années trente et prend fin pratiquement en 1967 avec la suppression de l'escale bananière de Sassandra), la culture non moins extensive des agrumes (citron, limes, bergamotes, bigarades) introduite ici dès 1939 par un certain Louis Vomblon venant d'Algérie et le palmier à huile encadré dans la

région par la Palmindustrie de Bolo depuis 1967 ont contribué à la déstabilisation du système écologique, ce, malgré l'existence d'un certain nombre de forêts classées dont celle de la Niégré d'une superficie théorique de 92500 ha.

C'est d'ailleurs cette situation de déséquilibre notamment écologique qui marque la dernière période de l'histoire globale de la région de Sassandra dont les repères partent de 1967 à nos jours. En attendant toutefois la fin des travaux voici quelques caractéristiques saillantes de la situation écologique qui prévaut actuellement dans la région de Sassandra.

## 2. La situation écologique actuelle de la région de Sassandra.

La pression humaine qui s'est particulièrement accentuée à partir de 1965 sur la zone d'étude, en prélude à la révolution cacaoyère, a eu pour corollaire immédiat la complexification des phénomènes d'ordre socio-écologiques. En effet, suivant les termes d'un rapport élaboré en 1991 par la Direction départementale de l'Agriculture et des Ressources animales de Sassandra, près de 85 % de la population étrangère qui représente d'ailleurs 75 % de la population totale se sont installés après 1965 dans la région. Et, comme cette période a vu le transfert des activités portuaires de Sassandra à San-Pédro, le flux migratoire s'est orienté vers les campagnes comme il ressort d'ailleurs de l'étude faite par les démographes de l'équipe : "les villages sont...animés d'un fort mouvement de croissance annuelle de près de 5 %, qui exprime leur dynamisme démographique élevé et les distingue des autres zones de la sous-préfecture étudiée<sup>14</sup>. Corrélativement les défrichements se sont accélérés, grâce en partie aussi, au mouvement de désenclavement des zones agricoles réalisé par les forestiers ayant ouvert, selon le responsable du service de l'aménagement rural de la direction départementale des travaux publics, plus de 90 % du réseau routier d'une longueur totale de 1041 km<sup>15</sup>.



<sup>14</sup> Agnès GUILLAUME, Patrice VIMARD, op. Cit. p. 16

<sup>15</sup> Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme. Direction régionale du Sud-Ouest. Direction départementale de Sassandra. Proposition de classification du réseau routier.

Tableau 2 : Pression des défrichements agricoles et des infrastructures sur les ressources forestières de Sassandra. (Sources : COOPAGRUM, PALMINDUSTRIE, SATMACI de Sassandra et DCGTX)

DESIGNATION DES CULTURES ET OUVRAGES	SUPERFICIES CULTIVEES (ha)
<i>Cacaoyers</i>	26.527
<i>Caféiers</i>	10.121
<i>Palmiers à huile</i>	10.795
<i>Agrumes</i>	3.420
<i>Vivriers</i>	15.852
<i>Habitat et retenues d'eau</i>	10.400
<i>TOTAL</i>	77.115

Afin de mieux appréhender le taux réel de la pression humaine sur le milieu il faudra ajouter au total ci-dessus calculé les superficies cultivées par les paysans "clandestins" à l'intérieur des principales forêts classées de la région de Sassandra.

Tableau 3 : Occupation des forêts classées

(source : Direction départementale de l'agriculture et des ressources animales. Sassandra)

DESIGNATION FORETS CLASSEES	SUPERFICIE INITIALE (ha)	SUPERFICIE CULTIVES (ha)	SUPERFICIE REELLES (ha)
Bolo-Est	13.760	1.269,5	12.490,5
Bolo-Ouest	16.500	12,5	16.487,5
Dakpadou	294		294
Niégré	92.800	13.221	79.579
<b>TOTAL</b>	123.354	14.503	108.851

En se fondant sur les deux tableaux on peut noter que <sup>91618</sup>~~91618~~ ha, au moins, des 445000 ha de la sous-préfecture de Sassandra sont sous occupations humaine. Ceci ne refléterait rien si l'on ne prend pas en compte les jachères (difficile à quantifier) et les

prélèvements de l'exploitation forestière. En effet, de 4.000 tonnes en 1954, les exportations de grumes du Port de Sassandra passèrent à 38.729 en 1958 pour atteindre 364.193 tonnes en 1969.

Le transfert du port à San-Pédro n'a pas freiné l'ardeur des forestiers qui se partagèrent entre 1976 et 1989, 157 permis temporaires leur ayant donné accès à 370.000 ha<sup>16</sup>. Même si l'exploitation forestière se caractérise par la sélection des essences il n'en demeure pas moins vrai que ce type d'économie agresse le couvert forestier notamment par le prélèvement des composantes de la strate supérieure. En ce qui concerne les prélèvements des produits ligneux, il est à noter (selon les calculs effectués à partir des données très éparses de la sous-direction de la statistique forestière) que de 1987 à 1992 l'exploitation forestière dans le limites de la sous préfecture de Sassandra a porté sur 6.228 arbres abattus soit 39.756,271 m<sup>3</sup><sup>17</sup>.

Tableau 4 : Prélèvement de produits ligneux (1987-1992)

(source : sous-direction de la statistique forestière, carnets de chantiers)

ANNEES	VOLUME (m3)	NOMBRE D'ARBRES
1987	5.445,506	886
1988	8.029,331	1.479
1989	11.530,848	1.911
1990	4.320,730	818
1991	8.336,011	891
1992	2.093,845	243

L'exploitation des carnets de chantier confirme la prépondérance des forestiers individuels. Aussi compte-on seulement deux sociétés (SEPBA et Thanry) sur l'ensemble des vingt noms ou raisons sociales mentionnés dans les carnets de chantier. Cette "régression" de l'histoire forestière de Sassandra participe de la raréfaction des produits ligneux, ce qui a pour conséquence l'aggravation de certaines contradictions notamment climatiques.

En effet, la pluviométrie de la région s'est fortement dégradée avec une moyenne annuelle inférieure désormais à 1500 mm. Cette dégradation est d'autant plus dramatique, notamment pour la production agricole, que les pluies sont très mal réparties aussi bien dans le temps que dans l'espace à l'intérieur de la même région.

Cette situation écologique que nous venons de décrire, à grands traits, exerce une influence négative sur les relations qu'entretiennent les différentes communautés de la sous-préfecture de Sassandra. les litiges fonciers constituent l'expression la plus manifeste de ce genre de tensions sociales.

<sup>16</sup> Sous-direction de la production forestière. Tour C 8e étage de al cité administrative à Abidjan.

<sup>17</sup> Sous-direction de la statistique forestière. immeuble de la caisse de stabilisation. 8e étage.

### 3. Les implications de la permanence des litiges fonciers dans la région de *Sassandra*.

#### 3.1. Les sources pour une approche des litiges fonciers.

Les litiges fonciers opposent d'abord les paysans c'est-à-dire ceux qui ont pour profession le travail de la terre (la forêt, dans l'entendement populaire) et qui vivent essentiellement dans les villages et les campements de culture. Par conséquent, la première source d'informations concernant ces questions est le chef du village et ses notables. En effet, quand un agriculteur allochtone a un litige de forêt, même si cela l'oppose à un autre allochtone, il s'adresse d'abord au chef du village autochtone dont dépend son campement.

Dans la zone d'étude, chaque village autochtone dispose d'au moins cinq campements de dépendance. Il faut toutefois souligner que ce nombre varie sensiblement d'un terroir à l'autre en fonction de la période d'arrivée des migrants et surtout du caractère du processus migratoire. Ainsi, zone d'immigration ancienne, les villages du Godié-Ouest comptent très peu de campements allochtones importants. Les gros campements allochtones dans ce "canton" tels que Tchematché, Yao Appelakro, Safamanois rentrent dans la catégorie des villages allochtones-autochtones. En revanche, dans le canton bakwé de *Sassandra* on observe une multitude de campements allochtones. Ce phénomène est la conséquence d'une "violente" colonisation agricole de ce canton par les allochtones notamment les baoulé et les burkinabé.

La deuxième instance pour le règlement des litiges fonciers est la sous-préfecture. Mais notons qu'autrefois, quand il y avait encore des chefs de cantons dans la région, les affaires qui dépassaient la compétence des chefs de village, leur étaient transmises. Ce fut le cas du litige qui oppose le village bakwé de polibrousse à misséhi, village de création néyau.

Dans cette tâche, le sous-préfet de *Sassandra* associe la direction départementale de l'agriculture et des ressources animales. A cet effet, et compte tenu de l'aggravation des litiges fonciers, il a été créé en 1986, sur proposition du sous-préfet\*\*\*\*\*, une commission par le Préfet de *Sassandra*\*\*\*\*\*. Les Agents des services techniques de l'agriculture sont des membres statutaires de ladite commission et sont chargés de solutionner les aspects techniques des débats.

Les procès verbaux des différentes sessions de la commission de règlement des litiges domaniaux et les cadastres réalisés au besoin constituent des sources écrites d'analyse des litiges autour de la forêt.

---

\*\*\*\*\* Correspondance n°63/SP.S du Sous-préfet de *Sassandra*.

\*\*\*\*\* Décision n° 68/PS/CAB portant nomination d'une commission ad'hoc de règlement de litiges domaniaux ruraux dans la sous-préfecture de *Sassandra*.

L'ultime instance pour le règlement des litiges fonciers c'est la justice, en l'occurrence le tribunal de première instance de Sassandra. Les minutes des affaires civiles conservées au greffe du tribunal de Sassandra constituent des sources inestimables d'approche des conflits autour de la question foncière. Il est à noter toutefois, que compte tenu de la complexité des questions foncières où le droit coutumier et le droit dit positif se disputent, encore et avec acuité, la prééminence, les décisions judiciaires sont souvent considérées inacceptables par les paysans.

Par ailleurs, la procédure classique qui conduit inéluctablement à la justice n'est pas toujours respectée par les concernés. Trois raisons expliqueraient ce vice de procédure. Premièrement, un nombre important de litiges de ce genre trouvent des solutions satisfaisantes au niveau de l'instance villageoise ou sous-préfectorale. Deuxièmement, les victimes renoncent à la poursuite de l'affaire pour des raisons financières. En effet, quand le litige est porté devant la commission et que pour des raisons d'objectivité, celle-ci exige des renseignements techniques complémentaires, tous les frais de déplacement nécessaires incombent au plaignant.

En exemple citons le cas de Tano Kouadio, fondateur du campement de Tanokouadiokro qui déclare avoir déboursé beaucoup d'argent afin d'aboutir à une résolution du conflit qui l'a opposé au villageois de Sahoua. "J'ai versé 32.000 f au Greffe, 32.000 F à l'huissier Yao et donné beaucoup d'argent aux commis de l'agriculture. Je payais le carburant et nourrissais les agents de l'agriculture" <sup>18</sup>. Troisièmement, les allogènes, singulièrement les ressortissants du Burkina Faso ne souhaitent pas "se faire voir" par la justice et pour cette raison ils se résignent même quand les instances villageoises ne leur donnent pas satisfaction.

Partant de toutes ces considérations, non exhaustives par ailleurs, les données du tribunal sur les litiges fonciers paraissent insignifiantes au plan quantitatif. Mais elles revêtent une importance qualitative indéniable en ce sens qu'elles attestent de la gravité du phénomène. En effet, ces litiges, dans leur extrême diversité typologique, participent de la complexification de la crise qui, à l'image de tout le pays, secoue la société locale de Sassandra.

### 3.2. Typologie des litiges fonciers dans la région de Sassandra.

Les premiers litiges de ce genre qui apparurent dans la zone, opposèrent deux ethnies autochtones frontalières en l'occurrence les bakwé et les Nényau. Ces litiges apparaissent avant tout comme une manifestation de la rupture des accords ancestraux concernant les frontières des territoires ethniques. Le cas du conflit qui oppose les villages Nényau de Misséhi et bakwé de Polibrousse est très édifiant. En effet, même si ce conflit a été porté pour la première fois devant les autorités coloniales d'alors en 1958, il semble se poser depuis la période pré coloniale comme l'a indiqué le chef du village de Misséhi en ces termes : "les bakwé de Polibrousse sont des étrangers qui se sont installés sur notre terre sans l'autorisation de

---

<sup>18</sup> Entretien avec les notables de Tanokouadiokro, 21/08/1992

l'ancêtre-fondateur du village de misséhi, douka gnagbé qui leur avait alors livré une guerre sans précédent. Vaincus, les habitants de polibrousse acceptèrent sans condition la frontière que notre ancêtre Douka Gnagbé avait fixée le long de la rivière Douwili. Mais aujourd'hui cette frontière a été largement dépassée par les habitants actuels de Polibrousse"<sup>19</sup>. Trente cinq ans après la première tentative de règlement par l'administration coloniale, cette affaire Misséhi-Poli demeure sans solution.

Dans un deuxième groupe on pourrait classer les litiges opposant les villages autochtones d'un même canton. Si un seul cas de ce genre a été relevé dans le Godié-Ouest où Niapidou est opposé à Béyo, force nous est de constater que dans le canton bakwé de Sassandra, pratiquement tous les villages autochtones sont impliqués dans des litiges qu'on pourrait qualifier d'intraethniques. Ainsi on note les conflits qui opposent polibrousse à Sahoua, sahoua, à Lobakouya, ce dernier village étant en conflit avec Balékouya etc.. Cette situation dramatique résulte du fait de la "violence" de l'immigration étrangère ayant provoqué une saturation sociale au niveau du foncier. En moins de trente ans les autochtones bakwé se sont retrouvés trop à l'étroit dans les limites de leurs terroirs respectifs, ce, en rapport exclusif avec les demandes de forêt provenant des allochtones.

Le troisième ensemble comprend les litiges qui opposent les lignages autochtones au sein d'un même village. Ils sont de loin les plus fréquents et les plus nombreux car en fait, ce sont tous les litiges dans lesquels s'affrontent directement les autochtones et les allochtones. Vingt cinq cas de figure ont été identifiés à travers les procès verbaux des débats de la commission ad'hoc de règlement des litiges domaniaux. Il est à souligner toutefois, que ces litiges, malgré leur permanence et aussi leur gravité (trois cas ont été transmis à la section pénale du tribunal de Sassandra), n'ont pas encore provoqué de segmentation de lignages autochtones. On peut donc émettre l'hypothèse que les mécanismes traditionnels de gestion des affaires villageoises conservent leur efficacité malgré l'influence culturelle des allochtones notamment ceux du groupe akan.

Le quatrième groupe de litiges, à caractère national, opposent l'Etat ivoirien aux paysans clandestins cultivant les forêts classées, dont la gestion a été confiée depuis 1990 à la SODEFOR (société pour le Développement des plantations forestières)<sup>20</sup>. Au niveau de la région de Sassandra le taux d'infiltration des massifs forestiers permanents de l'Etat est évalué à 10,70 %<sup>21</sup>.

Dans la seule forêt de Niégré dont le premier acte de classement date de 1937, les services de la SODEFOR ont recensé 1.621 chefs d'exploitation agricole vivant dans 108 campements et occupant de manière effective 7.800 ha soit 10 % d'occupation<sup>22</sup>.

<sup>19</sup> Entretien avec Monsieur Lobognon Yorokoé Robert, chef du village de Misséhi, 6/09/93.

<sup>20</sup> Ministère de l'agriculture et des ressources animales. Direction générale des Eaux et Forêts. Arrêté du 05 juillet 1990 confiant à la SODEFOR la gestion des forêts classées du domaine forestier de l'Etat.

<sup>21</sup> Direction départementale de l'agriculture et des ressources animales Sassandra. Rapport op. cit. p. 50

<sup>22</sup> SODEFOR. Centre de Gestion de Gagnoa. Division de Niégré. Proposition de remembrement de la forêt classée de Niégré.

Face à la gravité de la question de l'invasion des forêts classées par les paysans, une commission paysan-forêt a été créée par l'arrêté interministériel n° 158 du 4 août 1992. En créant la commission paysan-forêt qui s'organise à deux niveaux (central et local), la SODEFOR a voulu rompre avec les méthodes traditionnelles de l'ancienne administration forestière (opérations coup de poing en 1988) et privilégier la sensibilisation et le dialogue avec les populations concernées. Dans la zone d'Etude, la commission paysan-forêt locale concernant la forêt classée de Niégré est rentrée dans sa phase active en adoptant à l'unanimité de ses membres actifs le plan de proposition de remembrement de cette forêt.

Le dernier groupe renferme les litiges qui opposent les forestiers "migrateurs" aux paysans. En effet, ces exploitants forestiers, à la recherche des dernières essences hors forêts classées, détruisent les plantations des agriculteurs.

Loin d'être exhaustive, cette typologie inspire quelques observations d'ordre général.

Premièrement, les conflits fonciers dans leur dimension actuelle sont la conséquence d'une remise en cause des alliances inter ethniques relatives aux territoires et à leur gestion suivant les règles coutumières admises par tous les membres du groupe.

Deuxièmement, le fait que les éléments autochtones soient toujours à la base de l'apparition de tels conflits, prouve qu'il y a un processus de déstructuration de la société locale. Les règles traditionnelles de gestion du foncier sont violées par les "vieux" sous la pression sociale et économique des allochtones. Mais, on peut aussi voir dans la permanence de ces conflits une sorte de réaction naturelle des autochtones au processus de marginalisation qu'ils subissent. En dernière analyse, ces conflits sont la preuve d'une certaine vitalité de la société autochtone "agressée".

Troisièmement, ces litiges attestent que les ressources forestières sont en voie d'épuisement ce qui entraîne la survalorisation de ce facteur. En effet, cédée gratuitement dans les années trente, la forêt est passée de mille francs à près de soixante dix mille francs l'hectare dans la région de Sassandra. Les litiges fonciers résultent ici donc de la mauvaise maîtrise du jeu classique de l'offre et de la demande.

Les fonctionnaires et les autres salariés de la ville de Sassandra sont de plus en plus impliqués dans des transactions "frauduleuses" de terre. Les litiges qui en résultent traduisent tant soit peu le caractère des nouveaux rapports qui s'instaurent désormais entre les villes et les campagnes dans les dernières zones pionnières de la Côte-d'Ivoire.

Quatrièmement, les litiges de forêt traduisent aussi un des faciès de la crise de l'autorité. En effet, les autochtones en aidant les allochtones à s'infiltrer dans les massifs forestiers protégés (plus de 90 % des clandestins) semblent manifester une certaine résistance à la politique forestière.